

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 35 (1963)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : assemblée générale annuelle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union suisse pour l'amélioration du logement

20

Assemblée générale annuelle

Procès-verbal

de l'assemblée générale romande du samedi 18 mai 1963, à la salle Supersaxo, à Sion.

Présidence: M. Marius Weiss, député, vice-président du Comité de la section.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 1962.
2. Rapport annuel du comité.
3. Rapport du caissier.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Discussion et approbation des rapports.
6. Election du comité.
7. Divers.

Deuxième partie:

Exposé de M. Georges Borel, conseiller national: «La spéculation foncière et immobilière et l'initiative socialiste.»

M. Marius Weiss déclare l'assemblée générale romande ouverte à 10 h. Il remercie les délégués qui ont répondu à la convocation. Il informe l'assemblée de l'absence et des excuses du président de la Section romande, M. Arthur Maret, qui se trouve actuellement à Paris pour des raisons d'ordre familial auxquelles il lui était impossible de se soustraire.

M. Weiss salue les représentants des autorités valaisannes, notamment MM. Perruchoud, Dusseix, Mabillard et Calpini, archiviste de l'Etat, qui a bien voulu présenter à l'assemblée un exposé historique relatif à la salle Supersaxo que nous occupons aujourd'hui. Il fait état des excuses reçues de MM. René Chapallaz, architecte, à La Chaux-de-Fonds, François Picot, président de la SCH de Genève, de M^{lle} Suzanne Bonard de l'ATS, de MM. Sieber, de «La Solidarité» à Fribourg, Seidel, des Imprimeries Populaires à Lausanne, du délégué du Grand Conseil du Valais, ainsi que de M. Gerteis, secrétaire central.

Après l'exposé historique de M. Calpini qui captive l'auditoire, M. Weiss remercie l'orateur et ouvre l'assemblée statutaire:

1. Le procès-verbal de l'assemblée 1962 qui a été distribué à tous les membres de la section et qui a paru dans la revue *Habitation* est mis en discussion.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté.

2. Rapport annuel du comité:

M. Weiss donne lecture du rapport du président, rédigé par M. Arthur Maret (voir page 35)

3. Rapport du caissier:

Les comptes de la section ont été adressés à tous les membres en même temps que la convocation à l'assemblée générale.

4. Rapport des vérificateurs des comptes:

M. Auguste Rochat donne lecture du rapport de vérification daté du 3 mai 1963 et signé par M. F. Detrey et par lui-même.

5. Discussion et approbation des rapports:

M. Detrey, vérificateur des comptes, demande que la discussion soit engagée au sujet du financement des abonnements de la revue *Habitation* dont il est question dans le rapport du président.

Le prix de l'abonnement de sociétaire a déjà été porté de 2 à 3 fr. l'an dernier.

Il est question de le porter à 4 fr. cette année.

N'y a-t-il aucune ressource à obtenir par le moyen de la publicité?

M. Vouga déclare qu'il ne peut pas répondre en tant qu'administrateur mais en tant que rédacteur.

En effet, à un certain moment, on a envisagé la possibilité de retirer des avantages plus intéressants du budget de publicité de la revue *Habitation*. Toutefois, nous y avons renoncé. Les tarifs sont grevés par les exigences des conseils et acquiesceurs en publicité.

Les Imprimeries Populaires nous ont fait rapport à ce sujet et il est clair pour la commission responsable que nous ne pouvons pas espérer des avantages financiers de ce côté-là. M. Cottier, directeur des Imprimeries Populaires, nous a montré la vanité des illusions que nous pourrions avoir à ce sujet.

Nous avons droit à deux mille quatre cents abonnements dont nous pouvons disposer au profit de la section.

Nous devons prévoir que nous aurons besoin, bientôt, de trois mille abonnements pour servir les nouveaux locataires.

Le prix de ces six cents nouveaux abonnements se situe, chacun, entre 7 et 8 fr. Nous devons trouver le moyen de les financer.

M. Weiss précise, en effet, que les six cents abonnés nouveaux nous coûteront quelque 4300 fr. La SCH de Lausanne offre de verser un supplément de 1000 fr., la société sœur de Genève offre également 1000 fr. Il resterait donc 2320 fr. à trouver.

Concernant les ressources du budget des annonces, on peut signaler que le Comité central de l'USAL a pris à son compte la rédaction et l'administration de *Das Wohnen* il y a quelques années.

Cette opération a été bénéficiaire pendant un certain temps. D'ores et déjà, la situation devient plus difficile et le Conseil administratif de *Das Wohnen* a dû relever ses tarifs qui sont les suivants:

de 1 à 30 abonnements	6 fr.	l'abonnement
de 31 à 100 abonnements	4 fr. 50	l'abonnement
de 101 à 500 abonnements	4 fr.	l'abonnement
de 501 et plus abonnements	3 fr. 50	l'abonnement

Ces chiffres étaient de 5 et 3 fr. l'année dernière encore. Mais les contributions financières que nous attendons de nos membres ne sont pas suffisantes et nous aimerions également que les membres collaborent davantage en fournissant des articles.

La question posée aujourd'hui à l'assemblée est de ratifier les nouveaux prix de 4 fr. par abonnement en plus des contributions spéciales consenties par les SCH de Lausanne et de Genève.

M. Locatelli demande si on n'aurait pas avantage d'une parution moins fréquente qui diminuerait les frais d'édition.

M. Weiss répond que la question a été examinée avec l'imprimerie, mais que, compte tenu des exigences de la publicité, cette façon de faire est impraticable.

MM. Kohli et Rochat proposent une réduction du nombre des abonnés puisque l'augmentation du tirage entraînerait un déficit. Il suffirait de faire une petite enquête parmi les membres qui reçoivent la revue pour ne la servir qu'à ceux qui ont intérêt à son contenu.

M. Panchaud déclare que certains abonnements ont parfois été supprimés lorsqu'ils étaient adressés à des gens qui n'y avaient aucun intérêt. Toutefois, notre devoir est de soutenir le tirage pour que le budget de l'imprimerie soit assuré.

M. Weiss est d'avis que les sociétés qui trouvent que le prix de 4 fr. est trop élevé, ont la possibilité de consulter leurs locataires et de supprimer l'abonnement de ceux qui ne s'y intéressent pas.

Il paraît, toutefois, assez mesquin de discuter une somme de 1 fr. quand on connaît la demande de logements à laquelle nous devons faire face et la situation actuelle des prix des loyers.

M. Calpini demande si certaines économies ne seraient pas possibles sur la présentation trop luxueuse du journal.

M. Vouga répond qu'il s'agit d'un problème de publicité, les annonceurs sont séduits par la présentation.

M. Vouga rappelle que la valeur de notre journal est d'emblée reconnue par tous et, en tout premier lieu par le Comité central, qui a accepté sans discussion de contribuer à notre rédaction par un versement de 1000 fr. pendant trois ans.

Il adresse encore un appel à tous les collaborateurs susceptibles de fournir de la matière rédactionnelle à la revue sur n'importe quel sujet intéressant la construction, même le jardinage, les réparations, etc.

Les sociétés membres des sections suisses allemandes envoient souvent des comptes rendus d'activité à la rédaction de *Das Wohnen*. Pourquoi n'en est-il pas de même pour notre journal ?

Pour clore cette discussion, la proposition du comité de porter le prix de l'abonnement de 3 à 4 fr. est mise aux voix. La proposition est *acceptée* à main levée par 23 oui sans opposition.

M. Detrey demande la parole et voudrait que ce chiffre de 4 fr. soit valable pour tous les abonnés desservis par la section romande.

M. Weiss rappelle les arguments qu'il a déjà présentés à ce sujet et demande que la proposition de *M. Detrey* soit rejetée.

La proposition de *M. Detrey* est mise aux voix et *acceptée* par 14 voix contre 10.

Au terme de cette discussion, les rapports du président, du caissier et des vérificateurs des comptes sont *acceptés*.

6. Election du comité:

M. Weiss déclare que selon les statuts, le Comité de la Section romande doit comporter un minimum de sept membres.

Actuellement, la liste comporte dix-sept noms, dont il donne connaissance.

M. Jaquet, président de la commune du Locle, a demandé qu'on pourvoie à son remplacement.

A ce sujet, le nom de *M. Charles Richard*, chef de service au Département AIC, a été prononcé.

M. Hoffmann (Genève) demande comment se répartissent les membres du comité par canton romand.

Après réponse à ce sujet, la nomination de *M. Richard* est mise aux voix.

Elle est *acceptée* à l'unanimité à main levée.

M. Richard remercie de la confiance qui lui est faite.

Il accepte avec joie et déclare avoir apprécié les résultats de la Journée du logement organisée en octobre 1962.

Commission de vérification:

M. Rochat demande à être remplacé à la Commission de vérification dans laquelle il fonctionne depuis de nombreuses années.

M. Panchaud propose le nom de *M. Henry*. Cette proposition est *acceptée* à l'unanimité.

M. Calpini suggère que les vérificateurs puissent représenter successivement les cantons romands.

M. Weiss répond que le comité examinera cette proposition.

Cotisations:

M. Weiss déclare que ce point a été prévu pour être discuté à l'assemblée générale, même s'il ne figure pas à l'ordre du jour.

La cotisation a été fixée l'an dernier à 50 ct. par logement. Ce chiffre reste inchangé pour le moment, mais nous devons nous attendre à des changements très importants après la nomination du nouveau secrétaire central.

Congrès suisse à Interlaken:

Les membres de la Section romande ont été convoqués pour le Congrès suisse qui aura lieu les 8 et 9 juin prochain à Interlaken.

Cette assemblée réunit cinq cents à six cents délégués, en grande majorité suisses allemands. Il est important que la Section romande y soit représentée aussi nombreuse que possible. Une table nous y est réservée. Tous ceux qui le peuvent doivent faire l'effort de venir à Interlaken.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée statutaire est close à 12 h. 15.

Le secrétaire: *F. Hermenjat*.